

● (1430)

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)a) du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings:

Que le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger à 16 heures aujourd'hui, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application du paragraphe 96(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Avant que la question soit mise aux voix, je vais expliquer le but de ma motion, si on m'en donne la permission.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Expliquez-nous pourquoi vous demandez cette permission.

L'honorable Efstathios Barootes: Monsieur le professeur vous demande des explications; parlez.

Le sénateur Nurgitz: Soit dit brièvement, ce qui arrive, c'est que le comité devait se réunir cette semaine au sujet de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et entendre des témoins, mais la séance du comité a été retardée à cause de la durée de la séance du Sénat. En tant que membre du comité, j'ai été réprimandé hier soir par le sénateur Hastings, parce que des témoins étaient prêts à comparaître à 15 heures, mais que la séance n'a débuté qu'à 18 heures.

Il est vrai que je n'ai pas à parler à la place du sénateur Hastings, mais celui-ci voulait ajourner la séance. Le comité a estimé que ce serait vraiment dépasser la mesure à l'égard des témoins qui avaient attendu tout ce temps et nous avons donc siégé jusqu'à 20 heures. Le comité était saisi du projet de loi, des témoins étaient convoqués et, notamment, un témoin d'Edmonton, en Alberta, qui aurait dû retourner chez lui hier soir, par l'avion de 19 heures, mais qui a dû passer une autre nuit à l'hôtel, à ses frais. Nous sommes donc restés pour entendre ce témoin.

Ce que je demande ici, en fait, ici, c'est qu'on adopte cette motion qui cherche justement à éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Nous avons deux témoins à entendre aujourd'hui. Il n'est pas commode d'attendre que le Sénat s'ajourne pour le faire. Ce n'est tout bonnement pas assez sûr.

C'est bien simple: nous demandons à ces gens-là de se présenter à 15 heures et nous les faisons attendre jusqu'au soir.

J'approuve la critique qui m'a été faite hier et je tiens donc à proposer aujourd'hui cette motion pour que nous puissions aller de l'avant avec ce projet de loi de façon plus méthodique et disciplinée. Merci, honorables sénateurs.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'espère que le comité chargé d'examiner notre Règlement s'efforcera à nouveau de régler la question des comités qui siègent en même temps que le Sénat, car je sympathise avec le sénateur Nurgitz. Je crois que tous les sénateurs qui font partie de comités se sont trouvés un jour ou l'autre dans la même situation que le sénateur Nurgitz et les autres membres de son comité se sont trouvés hier soir.

Le problème, c'est que les demandes de ce genre se répètent toutes les semaines ou presque et que tous les comités nécessi-

tent ce genre de permission. J'exagère beaucoup, mais c'est à croire qu'il serait plus pratique pour nous d'avoir un comité de présidents de comités auquel le Sénat pourrait demander la permission de siéger en même temps que les comités.

L'honorable Earl A. Hastings: Honorables sénateurs, en appuyant la motion de l'honorable sénateur Nurgitz, je voudrais signaler qu'à cette occasion et à cette occasion seulement, je vais lui donner mon appui afin de faciliter le travail du comité cette semaine seulement.

Nous sommes confrontés à cette détestable expression «lorsque le Sénat s'ajourne». L'établissement de l'horaire de réunions n'est tout simplement pas compatible avec le déroulement normal des travaux du Sénat ou d'un comité. Nous savons que le mardi soir, le jeudi après-midi et le jeudi soir et, en fait, tout le lundi et tout le vendredi...

Des voix: Bravo!

Le sénateur Hastings: ... on peut prévoir des réunions de comité. Cette procédure voulant que les comités siègent lorsque le Sénat s'ajourne est tout simplement inacceptable.

Le sénateur Frith: Au moins certains témoins doivent travailler plus de trois jours par semaine.

Le sénateur Hastings: J'appuie certes le président du comité à cette occasion seulement. Dorénavant, les réunions de comité pourront être prévues à des moments où les témoins et les sénateurs peuvent être présents.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, avant qu'on mette la question aux voix, étant donné que plus tôt au cours de cette session, je suis intervenu à toutes les occasions lorsqu'on a demandé le consentement pour agir ainsi et j'ai signalé les problèmes que cela posait pour le Sénat, selon moi, je tiens à répéter ce que j'ai déclaré précédemment. Cela va dans le sens de ce que mes collègues ont dit là-dessus.

Cette façon de procéder pose un très grave problème au Sénat. Nous devons nous pencher sur la question. Il incombe à mes collègues d'en face de la régler.

Pour ma part, je ne pense pas que nous puissions fonctionner en permettant aux comités de venir sans cesse demander au Sénat le consentement de siéger alors que le Sénat siège lui-même. Les séances du Sénat doivent avoir la priorité. Si cela signifie que les comités doivent se réunir les lundis et vendredis, tant pis! Nous devons poursuivre les travaux du Sénat. Il est regrettable que tard dans la journée, lorsqu'on discute de questions importantes, un grand nombre de sénateurs soient absents et ne puissent participer aux débats car ils siègent à des comités. Après tout, nos séances ne sont pas très longues. Il n'y a aucune raison pour que les sénateurs ne soient pas dans cette enceinte pour participer au débat et écouter ce qui se dit lorsque le Sénat siège.

[Français]

L'honorable Normand Grimard: Honorables sénateurs, j'aimerais donner suite aux remarques faites par les honorables sénateurs Frith et Molgat. Comme vous le savez, une réunion du Comité des et privilèges, du Règlement et de la procédure a été fixée au 26 mars, 1992. Vous avez reçu les avis j'en suis sûr. Il ne faudrait pas que vous pensiez que toutes les initiatives doivent la venir de ce côté de cette Chambre. Le sénateur Frith a posé un problème en disant: ne faudrait-il pas faire